Paris : Une nouvelle réglementation pour les terrasses

Les terrasses des cafés parisiens vont être réglementées

Le Conseil de Paris va adopter dès lundi de nouvelles mesures, afin de réglementer les terrasses des restaurants de la capitale. La principale mesure contraint les commerçants à laisser un espace estimé à 1,60 mètre entre le trottoir et le passage piéton.

(LaVielmmo.com) - Dès le retour du beau temps, la capitale parisienne a revu la fréquentation de ses terrasses augmentée. A partir de lundi, une nouvelle réglementation destinée aux cafés et aux restaurants sera votée, « afin de réguler l'utilisation de l'espace public », indique Métro.

Les cendriers seront maintenant obligatoires et les bâches en plastiques « inesthétiques », disparaîtront des terrasses. Cette réglementation met fin à celle de 1990, « inadaptée aux nouvelles pratiques des Parisiens et mal appliqué dans les faits », précise le journal.

Un espace d'1,60mètre

« Les terrasses devront laisser un espace de 1,60 mètre sur le trottoir pour le passage piéton », déclare Lyne Cohen-Solal, dans un entretien au quotidien. Cela permettra une meilleure équité entre les commerçants et les piétons. La réglementation concernant l'espace maximal d'occupation reste inchangée, à « un tiers de la largeur utile du trottoir ». Petite amélioration pour les commerçants : les contre-terrasses pourront être installées sur les trottoirs d'une largeur de six mètres minimum contre les neuf exigés auparavant.

Une amende à 35 euros

Pour veiller à la bonne application de cette réglementation, une amende est fixée à 35 euros. Gilles Pourbaix, du réseau de riverains Vivre Paris, considère cette initiative « ridicule ». Il ajoute : « les contrôles sont rares et la Ville qui pourrait faire appel à la police pour cela, ne le fait pas », indique Métro.

Marie-Pierre Haddad - ©2011 LaVielmmo.com

http://www.lavieimmo.com/immobilier-paris-36806/paris-une-nouvelle-reglementation-pour-lesterrasses-10990.html